

Texte publié dans Rigoni Isabelle (dir.) (2007), *Qui a peur de la télévision en couleur ?* Montreuil, éditions Aux lieu d'être.

Eric Macé est sociologue, maître de conférences à l'université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (UFR Communication) et chercheur au CADIS (EHESS – CNRS). Spécialiste des mouvements culturels au sein de la sphère publique et des médias, il développe une socio-anthropologie des médiacultures inspirée des *Cultural Studies* et de la sociologie des mouvements sociaux.

Comment mesurer les discriminations ethnoraciales à la télévision ? Une comparaison internationale.

Comme toute nation prétendant à l'égalité en droit entre ses membres, la France n'échappe plus aux interrogations concernant la persistance des discriminations ethnoraciales¹. Le principe républicain d'égalité se fonde certes sur l'indifférence aux différences entre les individus, mais cet universalisme abstrait conduit le plus souvent à une indifférence aux discriminations de fait.

Certes, l'égalitarisme républicain délégitime les mesures statistiques des discriminations sur une base ethnoraciale. Mais de nombreuses pressions sociales et politiques rendent de plus en plus nécessaire leur prise en compte institutionnelle. Ainsi, à la suite des émeutes des banlieues populaires de novembre 2005 dont les acteurs les plus visibles étaient de jeunes Français descendants d'immigrés africains, la question des discriminations racistes comme facteur des violences urbaines a clairement été posée par le Président de la République lui-même, concernant non seulement le monde social, mais aussi les représentations médiatiques², comme en témoigne la place accordée par la loi dite de "l'égalité des chances", votée en 2006, qui charge le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la "lutte contre les discriminations" et de l'expression de la "diversité de la société française" dans les programmes de télévision.

Comprendre cette question des discriminations ethnoraciales à la télévision demande d'abord que soient définis les termes avec lesquels on analyse ces discriminations afin d'éviter les confusions entre ethnicité et rapport social de race, entre minorité ethnique, minorité visible, étrangers et immigrés. L'analyse des contextes et des dispositifs aux Etats-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne, comparés au cas français, permet de mieux saisir la dimension historiquement et socialement construite des

¹ Je remercie Michel Wieviorka et Eric Maigret pour une lecture critique d'une première version de ce texte.

² Déclaration du Président de la République aux responsables des chaînes de télévision françaises et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, journal *Le Monde*, 23 novembre 2005.

catégories de race et des indicateurs de discrimination. Cette meilleure connaissance empirique des situations me conduit à proposer une typologie des régimes de visibilité des minorités non-blanches.

Rapports sociaux de race et minorités non blanches

Les politiques de lutte contre les discriminations posent deux principaux problèmes : comment mesurer et que mesurer. Focalisée sur la question du droit, la tradition française est pénale : la loi punit ceux qui sont convaincus de discriminations directes. Or cette approche est très limitée : non seulement elle limite son action à la répression des seules conduites racistes intentionnelles et directement observables, mais elle ne prend pas en compte la difficulté à la fois juridique et personnelle à s'engager dans une telle procédure³. La tradition anglo-saxonne est plus pragmatique : le problème est saisi d'un point de vue quantitatif en mesurant les discriminations indirectes, c'est-à-dire celles qui sont produites par le fonctionnement même des organisations et des institutions, que ce soit pour l'accès à l'embauche ou au logement, dans la distribution des tâches et des positions hiérarchiques dans les entreprises ou les services publics⁴. Les effets de cette dépersonnalisation et de cette désobjectivation de la mesure sont bien connus s'agissant des discriminations sexistes. Il n'est en effet pas nécessaire d'avancer l'hypothèse que tous les hommes sont machistes pour observer que les femmes se trouvent, statistiquement toujours plus souvent que les hommes, assignées à des tâches domestiques, parentales ou professionnelles marquées par leur moindre valeur sociale, et subordonnées aux attributs masculins que sont la disponibilité professionnelle et le repos domestique⁵ – même si on sait que la mesure du problème n'induit pas nécessairement sa résolution comme on le voit avec le peu d'effets de la loi sur la parité sur la composition de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, les approches féministes et postféministes ont bien montré que ce ne sont pas les "différences" (supposées naturelles ou culturelles) entre les hommes et les femmes qui sont ainsi mesurées, mais l'exercice d'un rapport de pouvoir asymétrique qu'est le sexisme⁶.

Il en est de même concernant l'objet de la mesure quantitative des discriminations ethnoraciales. Ce qui est constitutif du racisme n'est évidemment pas la couleur de la peau ou tout autres traits phénotypiques qui établiraient *en soi* la différence hiérarchisée entre les individus, mais bien la construction sociale d'un ensemble (relatif et variable) de traits physiques ou de signes culturels comme différents et déviants par rapport à la norme du groupe dominant⁷. Autrement dit, ce ne sont pas les races qui produisent le racisme, mais le racisme qui *invente* les races et la pertinence sociale de

³ Simon Patrick, « L'arbre du racisme et la forêt des discriminations », dans Guénif-Souilamas Nacira (dir.), *La République mise à nu par son immigration*, éditions La Fabrique, Paris, 2006.

⁴ Sur les principes et les mesures des discriminations indirectes, voir Simon Patrick (2004), *Etude comparative de la collecte de données visant à mesurer l'étendue et l'impact de la discrimination aux États-Unis, Canada, Australie, Grande-Bretagne et Pays-Bas*, DG Emploi et Affaires sociales de la Commission européenne – projet Medis.

⁵ Maruani Margaret (dir.) (2005), *Femmes, genre et société. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.

⁶ Delphy Christine (2001), *L'Ennemi principal 2. Penser le genre*, Syllepse, Paris.

⁷ Sur le racisme comme opération de stigmatisation et de déviance à la norme : Goffman Erving (1975), *Stigmate*, Minuit, Paris.

tels ou tels traits, au sein d'une économie sociale et symbolique plus générale des rapports de pouvoir entre les groupes sociaux⁸ ; de sorte que, tout comme le genre, la race est *performative*⁹. C'est pourquoi il nous faut considérer les races non comme des *données*, mais comme les *obtenues* de rapports sociaux de pouvoir et d'hégémonie¹⁰. Cela permet de penser que, bien que la différence raciale entre les humains n'existe pas scientifiquement, il existe des rapports sociaux de race qu'il faut sociologiquement analyser en tant que tels¹¹. Encore faut-il les contextualiser, car si les grands partages asymétriques entre groupes sociaux en fonction de catégories de « race » semblent universels dans l'histoire de l'humanité, ils s'avèrent très relatifs dans le temps et dans l'espace¹². Dans le contexte occidental contemporain et, en particulier, dans un contexte français héritier historique d'un point de vue hégémonique euro-centré, moderne et colonial, on peut considérer les rapports sociaux de race comme une opération de classement hiérarchisé des individus selon leur conformité à la majorité blanche ou selon leur déviance à cette norme en tant que non-Blanc. Dans cette définition, la notion de « Blanc » ne renvoie évidemment pas littéralement à la couleur de peau (qui va du rosé au brun) et contient en elle-même un « égocentrisme de race » : de la même manière que les Noirs américains sont euphémisés en *Colored People*, on pourrait tout autant désigner les Blancs, du point de vue des Noirs, comme *dépigmentés*. Cela signifie que la race n'est jamais réductible à des phénotypes physiques objectifs, mais qu'elle est toujours insérée dans un contexte spécifique et dans un rapport asymétrique de pouvoir qui désigne comme « racial » des traits ou des signes qui ailleurs n'auraient pas de sens. C'est pourquoi la désignation « Blanc » ne renvoie pas précisément à une couleur de peau, mais constitue un marqueur d'appartenance à la norme majoritaire, celle qui a le pouvoir de désigner. Aux États-Unis, il n'y avait ainsi rien d'évident à ce que les immigrés européens juifs deviennent des « Blancs », au regard de la norme hégémonique *White Anglo-Saxon Protestant*¹³. Il en fut de même pour les juifs algériens : naturalisés français collectivement en 1870, ils restent « Juifs » dans le recensement jusqu'en 1931, date à laquelle ils accèdent – paradoxalement – à la catégorie « Européens », ce qui montre bien que cette catégorie n'est ni ethnique ni géographique mais proprement politique¹⁴. Un autre exemple est celui des *Hispanic* aux États-Unis. Cette catégorie du recensement désigne toute personne (y compris, donc, les Blancs), pourvu qu'elle soit originaire

⁸ Il en est ainsi pour n'importe quel trait physique, susceptible d'être constitué en marqueur de déviance en fonction des contextes : les roux dans le Moyen-âge occidental, les jumeaux à Madagascar, les gauchers à l'école républicaine française, etc...

⁹ Butler Judith (2005), *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, La Découverte, Paris.

¹⁰ Omi Michael, Winant Howard (1994), *Racial formation in the US*, New York, Routledge ; Rex John (1970), *Race Relations in Sociological Theory*, Weidenfeld & Nicholson, Londres.

¹¹ Sans perdre de vue que même ainsi redéfinie, le terme même de "race" demeure problématique : Dorlin Elsa (2005), « De l'usage épistémologique et politique des catégories de sexe et de race dans les études de genre », *Cahiers du genre*, n° 39. C'est pour cette raison qu'Edward Saïd en appelait à des « techniques de tumulte » propres à déborder les catégories mises en œuvres dans l'analyse des rapports de subordination (dans Saïd Edward (2000), *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard, p. 374), à l'instar d'une « queerisation » des rapports et des identités de genre qui renouvelle la critique féministe en en débordant les implicites hétéronormatifs et « blancs » (Bourcier Marie-Hélène, *Sexpolitiques. Queer zones 2*, Paris, La Fabrique, 2005).

¹² Wieviorka Michel (1998), *Le Racisme. Une introduction*, La Découverte, Paris.

¹³ Brodtkin Karen (1998), *How Jews Became White Folks and What That Says About Race in America*, New Brunswick, Rutgers University Press.

¹⁴ Kateb Kamel (2004), « La statistique coloniale en Algérie (1830 – 1962) », *Courrier des statistiques*, INSEE, n° 112.

d'Amérique Latine ou même, par extension, hispanophone¹⁵. De sorte que cette catégorie désigne moins des traits physiques ou ethniques que le point de vue hégémonique qui différencie les *WASP* des individus et des peuples liés à leur frontière sud, qu'ils soient ou non citoyens des États-Unis¹⁶.

Ainsi convient-il de désigner les groupes stigmatisés par les rapports sociaux de race dans les contextes occidentaux comme des *minorités non blanches*. La notion de minorité est ici importante parce qu'elle renvoie à celle de majorité, c'est-à-dire à un rapport asymétrique entre groupes sociaux plutôt qu'à des différences « naturelles » ou « culturelles » irréductibles. Parler de minorité c'est plutôt entériner l'idée d'un monde qui, bien que partagé et hiérarchisé entre une majorité et des minorités, est pensé comme un monde commun. La question des minorités implique certes une asymétrie dans la désignation des groupes mais également la reconnaissance de cette asymétrie et la légitimité des actions qui y font référence, que ce soit en termes de droits ou d'égalité¹⁷. Les rapports sociaux de race ne sont donc pas seulement définis par la domination d'une racialisation imposée, mais peuvent aussi être le lieu de conflits politiques contestant la légitimité de cette subordination et permettant la formation d'ethnicités contestataires sur la base d'un retournement du stigmate, à l'exemple des Noirs américains¹⁸. La question des minorités et de la lutte contre les discriminations racistes est ainsi le pendant démocratique de la « racialisation » des rapports sociaux¹⁹. Avec cette définition des minorités en termes de rapport de subordination plutôt qu'en termes d'identité ou de subjectivité blessée, on s'éloigne d'une problématique du droit à la reconnaissance telle que développée par Axel Honneth pour s'inscrire dans une problématique des rapports sociaux défendue par Nancy Fraser²⁰. Par ailleurs, la notion de minorités non blanches s'oppose ici à l'expression française consacrée de "minorités visibles". D'abord parce que cette dernière est littéralement imprécise : il existe bien d'autres minorités visibles stigmatisées que celles qui sont l'objet de racisme, que ce soit en raison de leur handicap, de leur identité de genre ou de leurs pratiques sexuelles. Ensuite parce qu'elle est encore une euphémisation de ce qui pose véritablement problème : la dimension raciste des discriminations.

À l'inverse, la notion de minorités non blanches me semble doublement pertinente. D'une part, elle souligne ce qui est au cœur des discriminations racistes : l'interprétation sociale de traits physiques stigmatisés comme déviants à la norme blanche. Cela fait aussi explicitement référence à la qualité blanche de la majorité, alors que la notion de minorité visible tend à entériner l'idée d'une majorité

¹⁵ Une de mes amies, catalane immigrée aux États-Unis, qui ne savait pas quelle catégorie cocher dans un formulaire médical hospitalier s'est vu considérer non pas comme européenne (*White*), mais comme latino-américaine (*Hispanic*).

¹⁶ Lee Sharon (1993), « Racial classifications in the U.S. Census : 1890 – 1990 », dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 16, n° 1.

¹⁷ Touraine Alain (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard.

¹⁸ Hall Stuart (1996), « New ethnicities », dans David Morley, Kuan-Hsing Chen (eds), *Stuart Hall. Critical dialogues in Cultural Studies*, Routledge, Londres ; Martiniello Marco, Simon Patrick (2005), « La catégorisation et la classification comme enjeux de pouvoir. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, 2, n° 59. Concernant les rapports et les identités de genre et les politiques de retournement des insultes homophobes, voir Bourcier Marie-Hélène (2005), *Sexpolitiques. Queer zones 2*, Paris, La Fabrique.

¹⁹ Lapeyronnie Didier (1993), *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF.

²⁰ Fraser Nancy, Honneth Axel (2003), *Redistribution or Recognition ?*, New York, Verso ; Fraser Nancy (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.

invisible, qui ne l'est en réalité qu'à l'intérieur d'un régime hégémonique par lequel les Blancs se définissent comme non marqués²¹. D'autre part, parler de minorités non blanches, c'est éviter l'amalgame avec les catégories d'étrangers, d'immigrés ou de minorité ethnique. Il est clair que la nationalité française ne protège pas les non-Blancs des discriminations racistes, d'où l'imprécision de toutes les mesures statistiques relatives à la différence entre les « Français » et les « étrangers »²². De même, le fait d'être un immigré ou un descendant d'immigré joue moins que celui d'être un immigré blanc ou non blanc. Enfin, si l'ethnicité est définie en termes de culture commune²³, les multiples ethnicités noires en France n'ont en commun que l'expérience de la racialisation tandis que les Français noirs n'ont pas d'ethnicité nationale différente de celle des autres Français. Autrement dit, les français noirs ou arabes ne sont en rien une minorité ethnique, mais se trouvent à l'évidence constitués en minorité de race. Ce qu'on a dit pour ethnique est également vrai pour la notion d'altérité : lorsque ces termes servent à désigner les non-Blancs, ils sont en eux-mêmes porteurs d'un point de vue hégémonique selon lequel le monde serait partagé entre les Blancs et « les autres », et où seuls les Blancs ne seraient pas ethniques²⁴. En bref, une vision du monde où, parodiant la formule sartrienne, « l'ethnique, c'est les autres »²⁵. De ce point de vue, les émeutes des quartiers populaires de novembre 2005 en France n'étaient en rien "ethniques" bien qu'en lien étroit avec la violence des rapports sociaux de race imposés aux non-Blancs : il n'y a donc aucune contradiction entre une lecture non-ethnique de ces émeutes, la reconnaissance de leurs dimensions raciales et la pertinence d'une réponse politique en termes de lutte contre les discriminations.

La notion de minorités non blanches se veut donc socialement réaliste : au sein des mécanismes de discrimination et de racialisation en vigueur en France, les critères de nationalité, d'ethnicité ou de migration importent moins que les marquages sociaux des différences entre les Blancs et les non-Blancs. C'est pourquoi la mesure des discriminations envers les minorités racialisées passe nécessairement par la construction d'indicateurs de présence et de représentation de ces minorités qui soient fondés sur leur visibilité de non-Blancs.

Comparaison de la mesure des minorités

Contrairement à la situation française, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada, il est d'usage de distinguer institutionnellement les individus non seulement selon leur sexe mais aussi selon

²¹ Brekhus Wayne (2005), « Une sociologie de l'invisibilité : réorienter notre regard », *Réseaux*, n° 129-130. Il est cependant possible de mettre à jour tous les implicites prescriptifs de « blanchitude » depuis l'art classique jusque dans les médiacultures : Dyer Richard (1997), *White*, London, Routledge.

²² Simon Patrick (1998), « Nationalité et origine dans la statistique française ; les catégories ambiguës », *Population*, n° 53-3.

²³ Poutignat Philippe, Streiff-Fénart Jocelyne (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.

²⁴ Frankenberg Ruth (1993), *White Women, Race Matters : The Social Construction of Whiteness*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

²⁵ En ce sens, comme le souligne Hervé Le Bras, toute statistique « ethnique » est l'héritière directe de l'administration coloniale et de sa « science » des différences hiérarchisées entre les groupes de population. Voir *Immigration positive*, Odile Jacob, Paris, 2006.

leur rattachement à un groupe ethnique et/ou de *race*²⁶. Dans les contextes anglo-saxons, les matrices historiques d'une telle prise en compte sont différentes, bien qu'elles aient en commun l'expérience politique du passage d'une gestion raciste des rapports sociaux de race à une autre, égalitariste, voire réparatrice²⁷. Pour les États-Unis, la question centrale des rapports et des identités de race est d'abord la conséquence du rapport colonial aux "Indiens" et du rapport esclavagiste et ségrégationniste entre Blancs et Noirs, puis de la contestation de ce racisme légal et enfin de la lutte contre la persistance des conduites et des discriminations racistes— quand bien même l'efficacité de l'*affirmative action* telle qu'elle avait été définie dans les années 1960 est dorénavant contestée²⁸. En Grande-Bretagne, la colonisation et l'esclavage colonial puis l'immigration postcoloniale (comparable en cela à la France), ont été transformées en une politique d'intégration fondée sur la reconnaissance politique et institutionnelle des communautés « ethniques » – bien que ce modèle multiculturaliste soit remis en cause avec la montée des violences urbaines et islamiques²⁹. La matrice historique du Canada est liée à la bi-ethnicité fondatrice d'une nation partagée entre anglophones et francophones, ainsi qu'à la mise en place d'une politique d'intégration multiculturaliste prenant en compte non seulement la minorité francophone, mais aussi les minorités autochtones et celles liées à l'immigration non européenne. Dans tous les cas, le terme de *race* est entendu au sens administratif comme marqueur d'appartenance à un groupe historiquement et politiquement défini (éventuellement substitutif à celui de classe), et entendu au sens libéral comme la reconnaissance du droit des minorités à être prises en compte et à ne pas être discriminées. La définition de ces catégories de *race* se fonde par conséquent moins sur des distinctions de phénotypes ou d'ethnicité que sur des configurations socio-historiques propres à chaque contexte et variable en fonction des conflits hégémoniques et contre-hégémoniques qui ont pour enjeu, au sein de la sphère publique, la définition de la notion de race et de la nature du rapport social qu'il recouvre³⁰.

Les catégories de race dans les recensements anglo-saxons

Aux États-Unis, les transformations des catégories de recensement montrent qu'elles ne mesurent ni la nationalité ni l'ethnicité des individus mais *l'institution des minorités*³¹. Si *White* reste en l'état, *Black* est devenu *Black or African American* à la suite des actions de resignification des mouvements noirs – l'appellation précise *African American* est d'ailleurs refusée par les Noirs américains aux récents immigrés africains qui ne partagent pas avec eux l'histoire américaine de l'esclavage et de la

²⁶ Simon Patrick (1997), « La statistique des origines. Race et ethnicité dans les recensements aux États-Unis, Canada et Grande-Bretagne », *Sociétés Contemporaines*, n° 26.

²⁷ Taylor Charles (1994), *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier ; Wieviorka Michel (2001), *La différence*, Paris, Balland.

²⁸ Calvès Gwenaële (2004), *La discrimination positive*, Paris, PUF, coll. Que-Sais-Je ?

²⁹ Solomos John (2003), *Race and Racism in Britain*, London, Palgrave MacMillan.

³⁰ Sur la sphère publique comme arène asymétrique de pouvoir et comme matrice conflictuelle de la démocratie (posthabermassienne), voir Fraser Nancy (2005), « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », dans *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.

³¹ www.census.gov

ségrégation. *American native* demeure, mais *Asian* ne convenait pas aux indigènes du Pacifique qui ont obtenu la catégorie propre de *Native Hawaiian and Other Pacific Islander*. La prise en compte des Portoricains et d'une population croissante liée à l'immigration latino-américaine a conduit à une catégorie inédite, ni ethnique ni raciale, à peine linguistique, celle de *Hispanic or Latino of any race*³². La dernière modification est la remise en cause de la catégorie *Some other race* par ceux qui souhaitent être constitués en minorité pour que soient mesurées les discriminations particulières qui les touchent : c'est le cas en particulier des *Arabs*, surtout depuis les attentats de septembre 2001³³.

En Grande-Bretagne, outre la catégorie *White*, on trouve dans le recensement la catégorie *Asian* qui, à la différence des États-Unis, recouvre spécifiquement les populations de l'ex-colonie indienne (Inde, Pakistan, Bangladesh). La catégorie *Black* ne précise pas de spécificité ethnique ou géographique – il s'agit en réalité d'une majorité de personnes d'origine caribéenne. La désignation *Chinese* recouvre l'ensemble des populations qu'on appelle asiatiques en France et existe également les catégories *Mixed* et *Other ethnic groups*³⁴.

Au Canada, le terme de race est réservé aux seuls Blancs. Tous les autres sont considérés comme des *minorités visibles*, sauf, étrangement, les Autochtones, qui ne sont ni des Blancs ni des minorités visibles, bien que comptés avec ces derniers dans les non-Blancs³⁵. La catégorie de minorité visible n'est pas ethnique ; elle désigne tous les non-Blancs en général, distingués entre eux selon des critères plus ou moins géographiques (sauf les Noirs) et à la précision très variable – notamment pour les Asiatiques : Noir, Sud-Asiatique, Chinois, Coréen, Japonais, Asiatique du Sud-Est, Philippin, Arabe/Asiatique occidental, Latino-Américain, autres minorités visibles, minorités visibles multiples.

Dans ces trois contextes nationaux, la traduction en données quantitatives dans les recensements et les statistiques officielles de la problématique des minorités de race permet de mesurer d'éventuelles sous-représentations et discriminations racistes dans les pratiques sociales³⁶, mais aussi d'établir des comparaisons entre deux types de populations : celles du recensement et celles des programmes de télévision.

Mesure des minorités dans les représentations télévisuelles

Contrairement au recensement démographique national, le recensement télévisuel n'a pas de population fixe. La télévision étant un média de flux, aucun échantillon ne peut être représentatif puisque la totalité à laquelle le rapporter est incommensurable. On peut cependant considérer qu'il suffit à cet échantillon d'être significatif, en combinant un volume suffisant avec des variables

³² Ben Amor-Mathieu Leïla (2000), *Les télévision hispaniques aux États-Unis. L'invention d'une communauté*, Paris, éditions du CNRS.

³³ Lacorne Denis (2001), « Je n'y crois pas mais quand même. Mesure et malmesure de l'ethnicité aux États-Unis », dans Wieviorka Michel (dir.), *La différence culturelle*, Paris, Baland.

³⁴ www.statistics.gov.uk

³⁵ « Selon la loi sur l'équité en matière d'emploi, les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche font partie des minorités visibles », dans www.statcan.ca

³⁶ Sur la notion d'*ethnic monitoring*, voir Simon Patrick (2004), op. cit et Calvès Gwenaële (2004), op. cit.

répertoriées de chaînes et d'horaires de diffusion, de genre télévisuel et de taux d'audience. Cette relative indétermination présente une limite : faute de population de référence et de standardisation des modes de constitution des corpus, il est difficile de comparer les données issues de corpus constitués de façon différente. En revanche, une fois le corpus établi, rien ne s'oppose à considérer que l'ensemble des personnes apparaissant à l'écran participe d'un même monde social et d'une même population au sens démographique, permettant ainsi des comparaisons avec une population nationale de référence. Autrement dit, l'hypothèse centrale est qu'il est possible de comparer chaque population nationale avec son double télévisuel³⁷.

C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne, la mesure des éventuelles discriminations dans les programmes de télévision se fait sur la base des catégories ethnoraciales propres à chaque nation, tel qu'elles sont définies dans les recensements.

Aux États-Unis, la mesure de la présence des groupes ethnico-raciaux et l'analyse de leurs représentations symboliques est une tradition universitaire et militante depuis les années 1960. Les Blancs y sont depuis toujours surreprésentés (76 % contre 69 en 2001³⁸). Le fait nouveau est que, à la suite d'une augmentation régulière depuis 1982³⁹, la surreprésentation concerne dorénavant aussi les Noirs (16 % contre 12). Cette surreprésentation en *Black and White* se fait au détriment des autres minorités, en particulier des Hispaniques qui, bien qu'étant devenus plus nombreux que les Noirs aux États-Unis, sont quasi occultés des représentations télévisuelles nationales (2 % à la télévision contre 12,5 de présence réelle). Une observation plus détaillée montre que cette plus grande visibilité des Noirs a pour contrepartie une balkanisation raciale croissante des programmes et des publics, la présence de premiers rôles Noirs étant réservée aux chaînes de plus faible audience, aux émissions de divertissement du samedi soir et aux sitcom labellisées *Black*⁴⁰.

Au Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est chargé de la « diversité culturelle » à la télévision, cette dernière devant « refléter équitablement les minorités culturelles et raciales et les peuples autochtones du Canada »⁴¹. Une enquête de 2003 montre, comme aux États-Unis, une surreprésentation des Blancs, autant dans les programmes

³⁷ Macé Eric (2006) *La Société et son double. Une journée ordinaire de télévision*, Armand Colin, Paris. Ceci est vrai y compris lorsque la fragmentation télévisuelle entérine la persistance des cloisonnements raciaux, comme c'est le cas depuis les années 1990 pour la télévision états-unienne, voir Gray Herman (2005) *Cultural Moves. African Americans and the Politics of Representation*, University of California Press, Berkeley.

³⁸ Hunt Darnell (dir.) (2002), *Prime time in Black and White : making sense of the 2001 Fall Season*, The CAAS Research Report, CAAS-UCLA vol. 1, n° 1 : www.sscnet.ucla.edu/caas. Le corpus est limité aux fictions diffusées en *Prime time*, pendant trois semaines chaque automne sur les chaînes nationales ABC, CBS, NBC, Fox, UPN et WB.

³⁹ Gerbner George (1998), *Casting the American Scene. A look at the Characters on Prime time and Daytime television from 1994-1997*, a Cultural Indicators Project Report, Temple University, Philadelphia : www.media-awareness.ca. Le corpus de Gerbner se limite aux fictions (films de cinéma, feuilletons, séries, dessins animés pour enfants) et distingue celles diffusées en *Prime time* (20h-23h) et celles diffusées en *Daytime* (matin et après-midi). Chaque année, une semaine est choisie au hasard sur les quatre principales chaînes nationales ABC, CBS, NBC et Fox.

⁴⁰ Hunt Darnell (2005), « Black content, White control », in *Channeling Blackness*, Oxford University Press, New York,.

⁴¹ CRTC, *Réaction du Conseil au rapport du groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision*, Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-24, 21 mars 2005 : www.crtc.gc.ca

anglophones (86 % contre 81 dans le recensement) que francophones (94 % contre 92)⁴². En revanche, on observe une représentation conforme, voire une surreprésentation des minorités visibles dans les programmes pour enfants, sans doute en raison d'une politique pédagogique volontariste, particulièrement au Québec. Comme aux États-Unis par rapport aux Hispaniques, les Noirs bénéficient d'une surreprésentation parmi les non-Blancs, avec pour conséquence la quasi occultation télévisuelle des Asiatiques, minorité visible la plus importante au Canada.

En Grande-Bretagne, le *Communications Research Group* de la *Commission for Racial Equality* s'est constitué en observatoire de la présence des minorités à la télévision⁴³. Une étude de 2001 montre qu'à la télévision britannique, contrairement aux États-Unis et au Canada, la présence des minorités non blanches est surreprésentée, avec 8,5 % contre 8%⁴⁴. Mais ce chiffre est pour beaucoup le fait des programmes en provenance des États-Unis puisque les minorités y sont présentes à hauteur de 12 % contre seulement 7 % dans les programmes britanniques. Cependant, la problématisation de la question des minorités, bien que marginale, est plus importante que dans les programmes états-uniens puisqu'on l'observe dans 14 % des émissions (contre 4 % aux États-Unis). Comme aux États-Unis et au Canada, on observe une inversion de représentativité parmi les non-Blancs. Alors que les *Asian people* sont deux fois plus nombreux (4 %) que les Noirs (2 %) selon le recensement, leur présence à la télévision est inférieure à 1 % tandis que celle des Noirs s'élève à 4%. Ceci étant, dans les fictions, toutes les minorités sont sous-représentées dans les rôles principaux et surreprésentées dans les rôles de figuration. Enfin, les minorités demeurent invisibles dès lors qu'il s'agit d'émissions sur la vie quotidienne (cuisine, bricolage, jardinage, hobbies). La persistance de ces sous-représentations conduit la *Commission for Racial Equality* à souligner que le décalage entre la société britannique et son imaginaire télévisuel est sans doute plus important encore si on prend en compte les classes d'âge jeunes immergées dans la réalité d'un monde urbain multiculturel (30% de minorités non blanches à Londres et 11% dans la région de Birmingham).

Ajoutons que ces études anglo-saxonnes établissent également un lien entre les sous-représentations télévisuelles des minorités et leur sous-représentation au sein même des entreprises télévisuelles et particulièrement parmi les dirigeants – sauf lorsqu'ils ont la charge des programmes « multiculturels ». Ainsi existe-t-il un lien non seulement entre les représentations télévisuelles et l'environnement des industries culturelles – mouvements culturels, sphère publique, lois et dispositifs institutionnels – mais aussi entre ces représentations et les configurations internes à ces industries culturelles.

⁴² Solutions Research Group (2003), *La diversité culturelle à la télévision. Phase V, analyse du contenu*, Toronto : www.srgnet.com. Le corpus est constitué de 462 émissions diffusées entre le 5 mai et le 1^{er} juin 2003, sur l'ensemble des chaînes locales et nationales, anglophones et francophones, de tout genre télévisuel. Ont été écartées de l'étude les émissions produites à l'étranger, les vidéoclips, le sport en direct et les publicités.

⁴³ www.cre.gov.uk

⁴⁴ Communications Research Group (2001), *Top 10 TV. Ethnic minority group representation on popular television*, Commission for Racial Equality. Le corpus est constitué des dix programmes ayant eu la plus grande audience chaque semaine entre le 20 novembre et le 17 décembre 2000, sur les cinq chaînes nationales généralistes (BBC1, BBC2, ITV, Channel 4 et Channel 5), comprenant des jeux, des docudrama, des feuilletons, des programmes de mode de vie (bricolage, cuisine, décoration intérieure), des téléfilms et surtout des films de cinéma, principalement états-uniens.

En France, les études disponibles ne disposent pas de données comparatives relatives à la population française en raison de l'absence de catégories ethnoraciales dans le recensement⁴⁵. Cependant, la « loi sur l'égalité » du 31 mars 2006 charge officiellement le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), à l'exemple de la *Commission for Racial Equality britannique*, de "lutter contre les discriminations" et de veiller à la "diversité de la société française" dans les programmes de télévision⁴⁶. Le CSA dispose d'un précédent puisqu'il avait commandité une étude sur la question en 2000⁴⁷. Première du genre, cette étude témoigne néanmoins d'un flottement terminologique en confondant souvent les dimensions ethniques et raciales des minorités, de sorte que les « minorités visibles » sont définies comme « les minorités ethniques d'origine non européenne et dont l'aspect physique, différent de celui de la majorité française "blanche", les rend visibles »⁴⁸. Cette confusion peut sans doute s'expliquer par le caractère implicite d'une équation propre à l'hégémonie française selon laquelle un Français « normal » est blanc ; donc tout non-Blanc diffère, du point de vue de l'ethnicité, des Français, de sorte qu'une minorité visible est aussi une minorité ethnique. Plus généralement, cette confusion peut s'expliquer par l'impossibilité à employer, dans un contexte français, la notion de race, d'où l'utilisation d'un euphémisme impropre – « ethnique » – et la nécessité d'en inventer un autre qui puisse, sous couvert d'ethnicité, renvoyer malgré tout explicitement aux phénotypes – « visible » –⁴⁹. Faute de clarification des termes du débat, on ne peut que relever les multiples désignations euphémistiques, parfois aberrantes, qui fleurissent en même temps que le volontarisme à la française. Ainsi, dans la note de synthèse qui rend compte des bilans des chaînes relatifs à la « représentation de la diversité des origines à la télévision », on trouve les notions suivantes, énoncées comme équivalentes : « la dimension pluriculturelle de la France » ; « les Français issus des minorités visibles » ; « les populations d'origine extra-européenne » ; « les personnes issues de l'immigration » ; « les peuples venant d'ailleurs » ; « les personnes immigrées » ; « les populations d'origine étrangère » ; « des jeunes vivant en banlieue ou dans des quartiers difficiles »⁵⁰. Quoi qu'il en soit, trois catégories de « minorités visibles » ont été définies : les *Noir*, c'est-à-dire d'origine africaine, les *Arabes/Maghrébins* et les *Asiatiques*, dont les Indiens et Pakistanais. Pour ma part, dans l'étude que j'ai menée sur un corpus de l'an 2000, j'avais pour principe d'exclure toute référence "ethnique" au profit des seuls indicateurs de visibilité des marqueurs de race tel qu'ils sont socialement construits et qui se trouvent empiriquement

⁴⁵ Il existe cependant des données permettant d'établir « l'origine » nationale et ethnique des populations et ainsi de mesurer les discriminations envers les personnes liées à l'immigration. Voir Patrick Weil, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discrimination*, Seuil Paris, 2005. La limite de ces données est qu'elle ne permettent pas de rendre compte d'éventuelles discriminations envers les non-Blancs non liés à l'immigration (natifs des DOM-TOM) et des Français descendants de descendants d'immigrés (qui conservent malgré tout les marqueurs « non-Blancs » propices aux discriminations)

⁴⁶ La *Lettre du CSA* n° 200, novembre 2006.

⁴⁷ Marie-France Malonga (dir.) *Présence et représentation des minorités visibles à la télévision française. Synthèse générale*, CSA, Paris, 2000. Le corpus est constitué des programmes diffusés pendant une semaine d'octobre 1999 entre 17 et 24 heures sur les cinq principales chaînes généralistes (TF1, France 2, France 3, M6, dont la chaîne cryptée Canal+).

⁴⁸ *Idem*, p. 2.

⁴⁹ Pour avoir une idée des effets de cette confusion terminologique très idéologique, voir Macé Eric (2006), « Ne pas quantifier, ne pas nommer. L'impossible lutte contre les discriminations dans les programmes de la télévision française », dans Guénif-Souilamas Nacira (dir.), *La République mise à nu par son immigration*, Paris, éditions La Fabrique.

⁵⁰ La *Lettre du CSA* n° 190 du 14 décembre 2005 : www.csa.fr

au fondement des pratiques discriminatoires⁵¹. Il ne s'agissait en aucun cas de mesurer la vérité subjective des individus, mais les relations hiérarchisées entre le groupe majoritaire des Blancs et les minorités qu'il racialise, et qui fait du corps non blanc un stigmat social⁵². Cela m'a conduit à adopter, faute de problématisation publique des dénominations comme dans les pays anglo-saxons, des catégories de sens commun connues de tous⁵³. Dans ce cadre, j'ai défini les quatre principaux groupes sociaux racialisés dans le contexte français, et aisément observables à la télévision : les *Blancs*, les *Noirs*, les *Arabes* et les *Asiatiques*—Rappelons qu'il ne s'agit en rien de désigner par là l'ethnicité des individus et des groupes concernés, mais d'établir des catégories sur la base de marqueurs sociaux très sommaires, mais susceptibles d'activer les discriminations racistes. Dans le cadre d'une enquête sociale, cela reviendrait à demander aux personnes non pas comment ils se définissent en termes ethno-raciaux, mais comment ils estiment être *socialement perçu* selon ces catégories

Faute de données du recensement, on ne peut pas mesurer, au sens strict, les sous et les surreprésentations démographiques. S'agissant de mon étude, on observe une présence globale des minorités visibles à hauteur de 20 %, ce qui n'est pas négligeable. La répartition par catégorie est la suivante : 81 % de Blancs, 12 % de Noirs, 3 % d'Arabes, 2 % d'Asiatiques et 2 % d'autres. On remarque, comme dans toutes les autres études, y compris celle du CSA, que les Noirs constituent la très grande majorité des non-Blancs. Or, ainsi que dans les trois pays anglo-saxons étudiés, les Noirs sont loin de représenter la minorité non-blanche la plus importante dans la population réelle, qui, en France, est celle des Arabes. Cette inversion s'explique moins par les luttes pour la visibilité des Français noirs – inexistante jusqu'en 1998 et peu relayée depuis – que par la forte visibilité des Noirs dans les émissions de sport, en particulier le football, et dans les vidéoclips, et par une présence marquée dans les fictions états-uniennes dont ils constituent 20 % des personnages, contre seulement 5 % dans les fictions françaises. Mais cela se comprend surtout par l'extrême minoration des Arabes dans les représentations collectives de la francité⁵⁴. Par conséquent, les Arabes sont quasiment *expulsés* des représentations télévisuelles françaises : on trouve dans l'information 13 % de Noirs et 7 % d'Arabes ; dans la publicité, 4,5 % de Noirs et 1,5% d'Arabes ; dans la fiction française, 5% de Noirs et 1% d'Arabes. Par ailleurs, cette faible présence des minorités visibles est redoublée par la

⁵¹ Le corpus est constitué d'une journée complète de télévision diffusée en France le 28 janvier 2000, sur les principales chaînes généralistes (TF1, France 2, France 3, M6 et Canal+ en clair). Pour une présentation plus précise de la méthode et des données, voir Macé Eric (2006), *La société et son double*, op. cit.

⁵² Guénif-Souilamas Nacira (2005), « La réduction à son corps de l'indigène de la République », dans Blanchard P., Bancel N., Lemaire S. (dir.), *La fracture coloniale*, Paris, La Découverte.

⁵³ Cependant, toute typologie située est relative. Au sein même du contexte français, un changement de regard est nécessaire dès qu'on s'éloigne du point de vue métropolitain. Si la question des « minorités visibles » était posée dans le contexte de l'Île de la Réunion, cela donnerait quelque chose de très différent. D'abord parce qu'il n'existe pas de majorité invisible, il n'y a que des minorités visibles. Mais on ne trouve pas non plus de minorités non blanches puisque les blancs sont eux-mêmes minoritaires. De plus, les catégories intelligibles en métropole n'ont à la Réunion pas de pertinence. Ce ne sont pas des Blancs que l'on perçoit, mais des Gros blancs, des Yabes ou des Zoreils. On ne discerne ni de Noirs – mais des Kafrs, des Comoriens, des Mahorais ou des Malgaches –, ni d'Indiens – mais des Malbars ou des Zarabs – ; et tous ceux d'ascendance asiatique sont des Sinois... sans compter les diverses formes de métissage. Pour autant, cela ne veut pas dire que les rapports sociaux de race, de pouvoir et d'hégémonie n'existent pas à la Réunion, mais qu'ils prennent d'autres formes que dans le contexte métropolitain. Voir Vergès Françoise (2001), « Peuple créole, identités ethniques à la Réunion », dans Wiewiorka Michel (dir.), *La Différence culturelle*, op. cit.

⁵⁴ Guénif-Souilamas Nacira, Macé Eric (2004), *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, éditions de l'Aube.

persistance de stéréotypes tant dans la fiction et la publicité que dans l'information, renvoyant soit à l'exotisme supposé de leurs origines, soit à des rôles subalternes.

En dépit des différences de contexte, des méthodes de mesure et des dispositifs institutionnels de régulation, les résultats sont relativement convergents et on peut penser que l'existence légitime de catégories de *race* à la fois dans le monde social réel et dans les représentations télévisuelles alimente au sein de la sphère publique la question des discriminations. Le problème qui se pose alors est celui des rapports d'interdépendance entre ces catégories telles qu'elles sont construites et instituées dans le monde social et telles qu'elles sont rendues visibles dans les représentations médiatiques.

Régimes de visibilité médiatique et reconnaissance politique

Les représentations télévisuelles ne sont en aucun cas le reflet d'une hypothétique réalité sociologique et démographique qui leur serait extérieure et préalable parce que la médiation télévisuelle n'est qu'une des formes parmi d'autres de configuration de la réalité sociale. Elle articule de nombreuses logiques d'action propres à la sphère publique, aux industries culturelles, aux marchés publicitaires et à l'idée qu'on s'y fait des publics, mais aussi aux expériences sociales et aux imaginaires collectifs des individus membres des publics. Pour le dire autrement, si la télévision reflète quelque chose, c'est, à sa manière propre (celle d'une industrie culturelle « à risques » et poreuse aux dynamiques conflictuelles des arènes publiques), l'état du niveau d'intensité des conflits de définition entre mouvements culturels hégémoniques et contre-hégémoniques, c'est-à-dire, à propos des discriminations ethnoraciales, l'état des conflits de point de vue entre ceux qui pensent que cette question ne se pose même pas et ceux qui pensent qu'elle doit précisément être posée⁵⁵. C'est cette complexité sous tension qui conduit à définir trois régimes d'interactions entre visibilité médiatique et reconnaissance politique : les régimes hégémonique, contre-hégémonique et volontariste.

Le régime hégémonique typique est celui de la télévision américaine des années 1950, qui, en l'absence de problématisation des rapports sociaux de genre et de race par le mouvement des droits civiques des Noirs et le féminisme, est spontanément raciste et sexiste – indépendamment de la part toujours présente d'ambivalence dans chaque « texte » télévisuel et des latitudes interprétatives liées à la diversité des publics⁵⁶. Dans ce cas, les représentations télévisuelles ne sont pas sociologiquement réalistes en occultant et/ou en réduisant les Noirs et les femmes à des stéréotypes, mais elles rendent compte de façon réaliste du point de vue hégémonique que porte le groupe dominant des hommes blancs sur les femmes et sur les Noirs⁵⁷.

⁵⁵ Macé Eric (2006), *Les imaginaires médiatiques. Une sociologie postcritique des médias*, Paris, éditions Amsterdam.

⁵⁶ Burch Noël (2000), *Double speak. De l'ambiguïté tendancielle du cinéma hollywoodien*, Réseaux, n° 99.

⁵⁷ Rhodes Jane (1995), « The visibility of Race and Media History », dans Dines Gail, Humez Jean, *Gender, Race and Class in Media*, Thousand Oaks, Sage.

Le second régime est contre-hégémonique. On a pu l'observer aux États-Unis lorsque les luttes pour la reconnaissance des droits civiques et politiques des minorités non blanches se sont redoublées d'une lutte pour la visibilité dans les représentations médiatiques⁵⁸. L'idée étant que les formes de visibilité des minorités dans les médias sont une expression de leur mode de reconnaissance politique et symbolique au sein de l'imaginaire collectif national⁵⁹. Il s'agit dans tous les cas de passer d'un allant de soi ethnico-national blanc à la reconnaissance de la participation de minorités non blanches à ce monde commun⁶⁰. C'est ainsi que la télévision américaine des années 1970 et 1980 a, pour des raisons liées à la fois aux transformations des points de vue légitimes par les mouvements des Noirs et des féministes au sein de la sphère publique et à l'émergence de nouveaux public-consommateurs (les classes moyennes noires, les femmes actives), a pris en compte, toujours avec une grande part d'ambivalence, ce déplacement des regards, des attentes et des désignations. Dans ce cas, les représentations télévisuelles ne rendent pas compte non plus de la réalité des pratiques sociales, car la société américaine demeure sans doute sexiste et raciste, mais elles révèlent la capacité d'un ensemble d'acteurs – mouvements sociaux et culturels, système politique, presse, artistes – à problématiser les rapports sociaux de race et de genre⁶¹.

Les effets de ces luttes pour la reconnaissance et de celles pour la visibilité sont cependant sans garanties⁶². D'abord parce que, au sein du monde social, si les luttes contre-hégémoniques problématisent les points de vue hégémoniques, elles ne les abolissent pas, conduisant même ces derniers à prendre de nouvelles formes. C'est ainsi que le racisme biologique s'est transformé, sous la pression de l'égalitarisme, en un racisme culturel déportant sur le différentialisme ethnique les raisons de l'impossibilité d'un monde commun, entre les nations comme au sein de chacune d'elles⁶³. La conflictualité entre mouvements culturels hégémoniques et contre-hégémoniques s'exprime dans les rapports sociaux, au sein du système politique et de la sphère publique et jusque dans les médiacultures produites par les industries culturelles⁶⁴. Considérant que cet imaginaire collectif n'est pas configuré par les mécanismes institutionnels mais par ceux du marché, il n'est homogène ni dans le temps ni dans la diversité de ses propositions. C'est pourquoi les représentations télévisuelles ne reflètent pas la réalité sociologique et démographique d'une société, mais – mettent au jour, à un moment donné, des tensions propres aux imaginaires collectifs nationaux. En conséquence, les représentations télévisuelles témoignent des variations du conformisme du moment, c'est-à-dire le

⁵⁸ Gray Herman (1995), *Watching Race : Television and the Struggle for « Blackness »*, Minneapolis, University of Minnesota Press ; Daniels Therese, Gerson Jane (eds) (1989), *The Colour Black : Black Images on British Television*, London, BFI publishing.

⁵⁹ Honneth Axel (2005), « Invisibilité : sur l'épistémologie de la reconnaissance », *Réseaux*, n° 129-130 ; Voirol Olivier (2005), « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, n° 129-130.

⁶⁰ Pour la Grande-Bretagne, voir Gilroy Paul (1991), *There Ain't No Black in the Union Jack : The Cultural Politics of Race and Nation*, Chicago, University of Chicago Press.

⁶¹ Gray Herman (2005), op. cit.

⁶² C'est le principe même du concept gramscien d'hégémonie, différent en cela du concept marxiste classique d'idéologie. Voir Hall Stuart (1996), « The problem of ideology : marxism without guarantees », dans Morley David, Chen Kuan-Hsing (dir.), *Stuart Hall, critical dialogues in Cultural Studies*, London, Routledge.

⁶³ Wieviorka Michel (1998), *Le racisme*, op. cit.

⁶⁴ Maigret Eric, Macé Eric (dir.) (2005), *Penser les médiacultures*, Paris, Armand Colin.

compromis entre les allant de soi hégémoniques, supposés partagés par la plupart, et la nécessaire prise en compte des actions de visibilité, de problématisation et d'expression d'acteurs contestant ces représentations hégémoniques⁶⁵. Les représentations télévisuelles, ainsi transformées en champ de luttes symboliques, ne se stabilisent jamais vraiment Car les modifications, jamais garanties diachroniquement, – des périodes de conservatisme, voire réactionnaires, suivent certaines phases propices aux avancées – ne sont pas linéaires avec le succès d'un seul modèle, mais juxtaposent synchroniquement plusieurs modèles, parfois antagonistes, selon les chaînes de télévision, le genre des émissions, au sein d'une même émission, voire au sein d'un même récit. L'autre limite de ce régime contre-hégémonique est celle d'un découplage toujours possible entre le front des luttes symboliques et celui des luttes politiques, et entre les rapports de race et les rapports de classe. S'agissant des questions racistes, ce découplage s'observe sans doute de façon la plus significative à propos des Noirs aux États-Unis. D'un côté, la fiction télévisuelle américaine, très largement informée de la légitimité des politiques de la représentation menées par les mouvements noirs, surreprésente les Noirs et les montre comme partie prenante de la classe moyenne, tout comme la publicité des plus grandes marques les institue comme représentants d'une culture commune américaine et quasi universaliste d'authenticité, de dépassement de soi dans l'effort et d'accomplissement dans les styles de vie proposés par la consommation⁶⁶. De sorte que cette visibilité des Noirs est le fait de Noirs qui, à l'instar de la famille *upper middle class* idéale du *Cosby Show* pourraient être blancs tant la question des rapports sociaux de race et des discriminations est évacuée. La famille Huxtable n'apparaît pas en effet comme noire – « you just think of them as people » – car elle ne correspond pas aux stéréotypes culturels attachés à la *blackness* : appartenir aux milieux populaires ou à l'underclass, parler fort et avec accent, sexualiser les corps, se sentir concerné par le racisme⁶⁷. Herman Gray montre à ce propos comment la représentation des Noirs à la télévision américaine était réduite dans les années 1950 à une présence invisible (celle des domestiques), puis est passée depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui à une visibilité *color blind* (celle d'un imaginaire libéral post-raciste), rudement concurrencée depuis les années 1980 par une visibilité ségréguée propre aux chaînes noires, expulsant ainsi dans cette économie de « niches » les quelques représentations réflexives autrefois diffusées par les networks dans les années 1970-1980⁶⁸. D'un autre côté, cette expression du rêve américain se trouve limitée aux seules classes moyennes noires par la stigmatisation, cette fois au sein des programmes d'information, des Noirs pauvres en tant qu'ils constituent une charge fiscale en raison de leur dépendance aux aides sociales et une menace en raison de leurs conduites criminelles. Ce hiatus est parfois spectaculairement révélé : le dernier épisode du *Cosby Show* a été diffusé le jour même du début des

⁶⁵ Macé Eric (2006), op. cit.

⁶⁶ Klein Naomi (2002), *No Logo. La tyrannie des marques*, Arles, Actes Sud.

⁶⁷ Sut Jhally, Lewis Justin (1992), *Enlightened Racism : The Cosby Show, Audiences and the Myth of the American Dream*, Boulder, Westview Press. On peut dire la même chose de la plupart des juges noirs dans les séries policières américaines, ou, plus récemment, des protagonistes non-blancs de la série *Grey's Anatomy* (diffusée sur TF1 en 2006-2007).

⁶⁸ Gray Herman (2005) *Cultural moves* (op.cit.)

émeutes de Los Angeles en 1992 et le cyclone Katrina en 2005 a surexposé médiatiquement les politiques de relégation des Noirs pauvres de la Nouvelle-Orléans.

La conflictualité récurrente entre hégémonie et contre-hégémonie conduit au troisième régime de relations entre le monde social et celui des représentations télévisuelles, le régime volontarisme. C'est plutôt le cas du Canada et de la Grande-Bretagne où la question est liée l'immigration post-coloniale et au principe multiculturaliste d'intégration des minorités. C'est d'en haut, par la loi et les institutions, que l'injonction à l'égalité et à la lutte contre les discriminations a été instituée, tant dans le monde social que dans les représentations télévisuelles. Du fait de cette moindre conflictualité historique, le régime volontariste comprend les mêmes limites et ambiguïtés que le régime contre-hégémonique. D'un côté, on peut penser que de nouvelles normes identitaires et comportementales, de nouveaux *role models*, peuvent contribuer à l'émancipation des individus en élargissant leur horizon mental au-delà des assignations qui leur sont faites dans les pratiques. D'un autre côté, ce volontarisme peut se traduire par un hiatus entre les pratiques et les représentations, de sorte que dans le même temps où les discriminations persistent dans le monde social, elles sont volontairement et « pédagogiquement » dépassées dans le monde des représentations – comme on l'a vu à propos des programmes pour enfants au Canada. La valorisation normative de nouvelles visibilité et l'identification à des conduites postdiscriminatoires conduisent donc à occulter la persistance des discriminations dans les pratiques, et de ce fait à désarmer culturellement et politiquement ceux qui en sont l'objet et à disqualifier ceux qui persistent à les dénoncer⁶⁹. Ainsi, dans le régime contre-hégémonique, une meilleure visibilité des minorités et des subalternes ne garantit ni l'absence de stéréotypes, ni la présence de contre-stéréotypes. Dans le régime volontariste, une meilleure visibilité, y compris soucieuse de contre-stéréotypes, ne garantit pas non plus que le rapport de subordination entre la majorité et les minorités soit problématisé.

Les questions de la visibilité télévisuelle et celles de la reconnaissance politique du fait minoritaire ne sont donc pas nécessairement liées. S'il est certain que la non-reconnaissance conduit à une faible visibilité, une plus grande visibilité n'est pas pour autant le signe d'une plus grande reconnaissance. Cela signifie que la mesure de la (sous)représentation des groupes sociaux subalternes ou minoritaires n'épuise en aucun cas la question des discriminations. Au regard des trois types idéaux proposés plus haut, nous pouvons affirmer que le cas français est resté en régime hégémonique jusque très récemment. On peut voir dans les données montrées plus haut que jusqu'en 2000 au moins, si les formes de présence des minorités non blanches ne sont très certainement pas réalistes d'un point de vue sociodémographiques, elles illustrent de façon très concrète l'incapacité française à intégrer au sein de son imaginaire collectif national les descendants non blancs de sa propre histoire nationale, coloniale et postcoloniale. Ceci étant, depuis 1998, c'est à travers l'action d'intellectuels et d'artistes

⁶⁹ C'est le cas du féminisme, tout particulièrement en France, comme je l'ai montré dans (2004) *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, éditions de l'aube.

noirs mobilisés dans le Collectif Égalité puis dans le Conseil Représentatif des associations noires (CRAN), que la dénonciation de l'apparente sous-représentation des minorités non blanches dans les programmes de la télévision a été mise sur l'agenda politique français. Cette démarche semble avoir été entendue par les gouvernements successifs, par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et par le législateur en 2006. Néanmoins, le cas français n'a pas pour autant basculé dans un régime contre-hégémonique tant les questions des minorités, des rapports sociaux de race et des discriminations ne sont pas vraiment l'objet d'actions collectives et de mouvements culturels permettant de les penser autrement qu'en termes sécuritaires et ethniques. On doit plutôt parler d'un régime volontariste, dont on connaît les possibles effets pervers d'occultation de la persistance des discriminations racistes dans les pratiques par la transformation seule des représentations. On l'a vu, la relative victoire des luttes pour la visibilité médiatique des Noirs américains est relativement découplée de la persistance sociale des discriminations racistes structurelles envers les Noirs aux États-Unis. Le volontarisme en matière d'équité, fortement institué en Grande-Bretagne et au Canada, ne produit pas les effets modificateurs attendus, y compris dans les représentations télévisuelles. Et pourtant, ces trois nations disposent non seulement d'indicateurs de mesure des discriminations dans les pratiques sociales et dans les représentations, mais aussi de nombreux instruments d'intervention sur les pratiques et les organisations. Or la France ne possède ni tradition contre-hégémonique, ni dispositifs et catégories de mesure des discriminations ethnoraciales et ne s'engage que très récemment dans un prudent volontarisme politique et institutionnel. Et même lorsque certains de ces éléments sont présents, comme c'est le cas pour les discriminations sexistes, les effets de transformation sont très modestes. C'est sans doute qu'on touche ici moins à des questions de principe et d'égalité abstraites, mais aux rapports asymétriques de pouvoir et aux hégémonies qui ont longtemps réduit, dans l'imaginaire politique national, l'ethnicité française à la seule francité blanche. Mais on peut penser, à la suite d'Herman Gray⁷⁰, que l'acculturation à une ethnicité plus consciente de ses métissages et de son cosmopolitisme viendra sans doute moins de la télévision "grand public" que des multiples formes musicales, fictionnelles, expressive et graphiques qui animent internet, les scènes artistiques et intellectuelles...et qui alimenteront peut-être, en retour, de plus importantes réflexivités télévisuelles.

⁷⁰ Gray Herman (2005) *Cultural moves*, op.cit.